



Communiqué de presse du 6 mars 2026

Suite aux événements naturels ayant entraîné la fermeture de la route départementale RD 228a en direction de Pré la Joux, puis sa réouverture partielle et contrôlée, réservée exclusivement aux transports publics, aux services techniques, aux résidents en amont de la zone ainsi qu'aux livraisons, la commune de Châtel, en lien étroit avec le Département de la Haute-Savoie, a renforcé les dispositifs de surveillance et d'alerte dans la zone concernée.

À ce jour, aucune évolution préoccupante n'a été constatée. Le site est placé sous surveillance permanente grâce à un système radar interférométrique, récemment complété par l'installation de capteurs extensométriques directement sur la falaise. L'ensemble de ces équipements est relié à un dispositif lumineux d'alerte (feu rouge d'arrêt) permettant l'interruption immédiate de la circulation en cas de danger.

Ces mesures combinées, qui seront prochainement complétées par l'installation de barrières automatiques, permettent d'envisager une réouverture de la circulation à compter du mercredi 11 mars 2026, dans des conditions de sécurité renforcées.

La circulation sera régulée en alternat par feux tricolores, avec une priorité ajustée en fonction de l'affluence des flux montants et descendants. Ce dispositif sera accompagné d'une présence humaine permanente, avec des agents chargés d'assurer la surveillance du secteur et la gestion du trafic.

Dans ce périmètre, l'arrêt des véhicules et le stationnement demeurent strictement interdits.

Afin de limiter la circulation et de fluidifier l'accès au secteur de Pré-la-Joux, la commune invite les skieurs à privilégier l'utilisation des navettes, qui constituent le moyen d'accès le plus simple et le plus efficace.

Sous réserve de l'absence de nouveaux événements d'ici là, la commission de sécurité se réunira prochainement afin de valider l'ensemble de ce protocole.

La commune rappelle par ailleurs que l'ensemble du domaine skiable reste accessible par plusieurs autres portes d'entrées, permettant d'accéder aux pistes de Châtel et du domaine des Portes du Soleil, dans d'excellentes conditions d'enneigement.

Nicolas RUBIN

Maire de Châtel

1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental de Haute Savoie